**Appel à projets émergents de recherche en éducation 2024 – SFERE- Provence
Lancement de l’appel : 22 juin 2023 – Clôture de l’appel 23 octobre 2023 – Présentation par l’équipe du projet en conseil scientifique de SFERE-Provence le 9 novembre 2023** (les responsables des projets seront présents au CS pour une présentation)

SFERE-Provence (FED 4238) souhaite susciter et dynamiser des rencontres inter laboratoires dans la perspective de développer des projets originaux et interdisciplinaires de recherche en éducation.

Ces projets émergents peuvent solliciter SFERE-Provence dans le but d’obtenir une aide financière pour l’année 2024 (dans la limite de 4000 euros par projet). Le montant accordé par la structure fédérative peut différer du montant demandé en fonction du nombre de projets acceptés.

A l’issue du soutien accordé par SFERE-Provence, les projets émergents auront pour ambition de se poursuivre et de se développer dans au moins une des 5 actions AMPIRIC ou de répondre à des AAP d’organismes nationaux ou internationaux de soutien à la recherche.

**Cahier des charges de l’appel à projet :**

1. Le projet doit être porté par des membres permanents d’au moins 2 laboratoires de SFERE-Provence.
2. Le projet formulé doit être un projet nouveau, original et interdisciplinaire s’appuyant sur la littérature internationale existante relative au contenu du projet.
3. L’équipe du projet s’engage à intégrer, dès le démarrage du projet, un à trois masterants MEEF.
4. Les avis positifs des directeurs des laboratoires membres de SFERE-Provence engagés dans le projet doivent appuyer les réponses formulées par les équipes.
5. Les laboratoires membres de SFERE-Provence engagés dans le projet doivent participer au financement du projet émergent répondant à l’appel de SFERE-Provence.
6. L’équipe du projet s’engage à communiquer sur sa recherche lors des journées scientifiques de SFERE-Provence.
7. Un diagramme de Gantt présentant les étapes de réalisation du projet doit être joint au dossier de candidature, ainsi qu’un budget prévisionnel.
8. Un bilan de fin de projet sera à remettre au Conseil scientifique de SFERE-Provence dans les deux mois suivant la fin du projet.

Le dossier de réponse à l’appel à projets de SFERE-Provence est téléchargeable sur le site de SFERE-Provence (<http://sferep.univ-amu.fr/>) et sur les Carnets de SFERE-Provence (<https://sfere.hypotheses.org/>).

**Il doit comporter :**

* Le formulaire de soumission d’un projet émergent de recherche en éducation SFERE-Provence comprenant la présentation de la composition de l’équipe, le résumé de la proposition, une présentation détaillée de la proposition et un budget prévisionnel.
* Un diagramme de Gantt comprenant les étapes de réalisation du projet.
* Les avis des directeurs des laboratoires membres de SFERE engagés dans le projet et les montants des co-financements prévus par les laboratoires.
* Un budget prévisionnel

**Calendrier de l’appel à projet :**

* 22 juin 2023 : Lancement de l’AAP émergents de SFERE-Provence
* 23 octobre 2023 : Clôture de l’AAP émergents de SFERE-Provence
* 9 novembre 2023 : Présentation orale et évaluation lors du Conseil scientifique de SFERE-Provence
* 16 novembre 2023 : Diffusion de la liste des projets sélectionnés par le conseil scientifique de SFERE
* 01 janvier 2024 : Démarrage du projet

**Formulaire de soumission d’un projet émergent de recherche en éducation SFERE-Provence 2024**

|  |
| --- |
| Nom du responsable du projet et présentation de la composition de l’équipe  |
|  |

|  |
| --- |
| Résumé de la proposition (entre 1000 et 2000 caractères espaces compris) |
|  |

|  |
| --- |
| Présentation détaillée de la proposition (jusqu’à 20 000 caractères et réf bibliographiques espaces compris) |
|  |

|  |
| --- |
| Budget prévisionnel (seuls les frais de fonctionnement (achat d’ouvrages, de logiciel, gratification de stagiaires, le financement d’intervenant extérieur, etc.) pourront être demandés dans le cadre de cet AAP) |
|  |

**Joindre en annexe**

* Un Diagramme de Gantt comprenant les étapes de réalisation du projet.
* Un budget prévisionnel
* Les avis et signatures des directeurs des laboratoires membres de SFERE engagés dans le projet en indiquant le montant du co-financement prévu par chaque laboratoire.